

Renaissance

Programme de développement durable.

AU 30 JUIN 2024.





TABLE DES MATIÈRES

1.	Politique de durabilité	3
2.	Principes d'exclusion liés à certains produits et comportements	4
3.	Exercice actif des droits d'actionnaire	5
4.	Intégration des critères d'analyse ESG	5
4.1	Méthodologie	5
4.2	Bilan ESG des participations	6
4.3	Mesures concrètes d'améliorations ESG	7
5.	Bilans carbone des participations et du portefeuille	8
5.1	Méthodologie	8
5.2	Bilans carbone réalisés en cours d'exercice	10
5.3	Bilan carbone consolidé du portefeuille	13
6.	Témoignages	15

Dans le présent rapport ESG, Renaissance PME fondation suisse de placement est dénommée « Renaissance ».

// 1. POLITIQUE DE DURABILITÉ

Depuis de nombreuses années, Renaissance est convaincue que la prise en compte du concept de développement durable et des règles de bonne pratique en matière de gouvernement d'entreprise par les sociétés en portefeuille est un important facteur de succès à long terme. Cela implique que les investissements sont effectués en portant une attention particulière non seulement aux critères financiers classiques, mais également aux paramètres environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG). A ce titre, Renaissance poursuit un double objectif auprès de ses participations : un rendement financier stable et une gestion contribuant à un environnement socio-économique durable au bénéfice de l'ensemble de leurs parties prenantes.

Afin de renforcer son engagement ESG, Renaissance s'est dotée d'une « Charte d'investissement socialement responsable ». La Charte fait référence au programme ESG de Renaissance qui se décline en cinq étapes dont chacune est guidée par une approche intégrant des considérations ESG :

1^{ère} étape : Principes d'exclusion liés à certains produits et comportements

L'univers d'investissement des groupes de placement fait l'objet d'un filtre négatif (« negative screening »). Cela conduit à exclure les prises de participation dans des sociétés actives dans des secteurs dont les produits ou les comportements sont incompatibles avec les valeurs de Renaissance.

2^{ème} étape : Exercice actif des droits d'actionnaire

Être un actionnaire actif qui exerce l'ensemble de ses droits d'actionnaire est considéré comme un devoir fiduciaire par Renaissance. L'objectif est un renforcement régulier de la responsabilité environnementale et sociale, de même que l'amélioration constante des règles de gouvernance, tout en respectant les spécificités d'une entreprise non cotée aux mains d'un actionnaire de contrôle. Lorsque Renaissance est majoritaire au sein du capital, elle est toujours représentée par son gestionnaire au sein du conseil d'administration des sociétés en portefeuille. De plus, les droits de vote sont exercés systématiquement aux assemblées générales.

3^{ème} étape : Intégration des critères d'analyse ESG

L'évaluation des sociétés en fonction de critères ESG est considérée comme indispensable par Renaissance. C'est une condition pour pouvoir apprécier la contribution et le succès à long terme d'une entreprise au profit de l'ensemble de ses parties prenantes. L'évaluation ESG des participations de Renaissance s'effectue annuellement sur la base d'une série d'indicateurs ESG spécifiquement adaptés aux particularités des PME. Ces indicateurs permettent l'obtention d'un rating « E », « S » et « G » pour chaque participation.

4^{ème} étape : Bilans carbone des participations et du portefeuille

Renaissance accompagne les entreprises dans lesquelles elle a investi à réduire leur empreinte carbone. Renaissance mandate le bureau maneco (www.maneco.ch) pour accompagner ses participations dans le calcul de leurs émissions de gaz à effets de serre. Afin d'harmoniser les bilans carbone de ses investissements, Renaissance a défini un « Bilan CO2 de base » réalisé systématiquement pour chaque nouvelle participation. Le Bilan CO2 de base défini par Renaissance comprend d'office les Scopes 1 et 2 et quelques éléments du Scope 3, à savoir les émissions liées aux déplacements des employés, privés et professionnels, et aux transports des marchandises.

5^{ème} étape : Reporting ESG aux investisseurs

Renaissance fournit un reporting ESG aux investisseurs dans le cadre de son rapport annuel. Ce reporting comprend un rating « E », « S » et « G » pour chaque participation sur une base annuelle, lequel fait l'objet d'une analyse détaillée par le gestionnaire afin de déterminer des mesures d'améliorations à mettre en place au sein des sociétés investies par Renaissance.

// 2. PRINCIPES D'EXCLUSION LIÉS À CERTAINS PRODUITS ET COMPORTEMENTS

L'univers d'investissement du groupe de placement Renaissance Evergreen fait l'objet d'un filtre négatif (« negative screening »). Des prises de participations ne sont pas autorisées dans des sociétés impliquées dans des controverses graves en matière de gouvernance ou de responsabilité environnementale et sociale et/ou des sociétés dont les produits/services sont en violation des secteurs d'exclusion tels que résumés dans le tableau ci-dessous avec une distinction entre une exposition directe et indirecte.

Secteurs d'exclusion	Description de exposition	Décision de filtrage
Armes conventionnelles Armes non conventionnelles Énergies nucléaires Énergies du charbon Énergies du gaz de schiste Tabac Alcool Jeux d'argent Pornographie Pétrole et gaz	Exposition directe : PME dont les produits finis relèvent d'un secteur d'exclusion.	L'opportunité d'investissement est « rejetée », sauf si les deux conditions suivantes sont remplies : (1) Le pourcentage des ventes liées à l'exclusion sectorielle est inférieur à 5%. (2) L'activité liée au secteur exclu peut être désinvestie dans les 12 mois suivant l'investissement de Renaissance
	Exposition indirecte : PME dont les produits finis ne relèvent PAS d'une exclusion sectorielle, MAIS dont les activités contribuent à la production, au développement ou à l'entretien de produits finis relevant d'une exclusion sectorielle.	L'opportunité d'investissement fait l'objet d'un « examen approfondi » et la décision du Conseil de fondation de "rejeter/accepter" est basée sur un ou plusieurs des paramètres suivants : (1) Pourcentage des revenus réalisés dans l'activité d'exclusion sectorielle ; (2) Degré de développement spécifique réalisé pour l'activité d'exclusion sectorielle ; (3) L'importance stratégique de l'activité d'exclusion sectorielle (par opposition à une activité opportuniste et/ou héritée) ; (4) Position (éloignée ou proche) dans la chaîne de valeur globale de l'activité d'exclusion sectorielle.



// 3. EXERCICE ACTIF DES DROITS D'ACTIONNAIRE

Dans sa directive sur l'exercice des droits attachés à la qualité de sociétaire, Renaissance établit la politique générale d'exercice du droit de vote par représentation dans le but de protéger les intérêts des investisseurs et le risque de dommage ou de réputation.

A ce titre, lors de sa séance du 21 septembre 2021, le Conseil de fondation a adopté les principes suivants applicables à la distribution de dividendes issus des participations du groupe de placement Evergreen :

- la stabilité à long terme et la qualité du bilan de la participation ne sont pas menacées;
- au moins 80% du montant disponible au paiement d'un dividende soit versé, après prise en compte des réserves légales, des réserves pour risques et pour le financement de projets de développement ou d'acquisitions.

Durant l'année fiscale 2023-2024, Renaissance PME et respectivement Renaissance Evergreen SA ont exercé leurs droits de vote conformément aux directives établies dans chacune des sociétés en portefeuille. Tous les points aux ordres du jour ont été traités dans l'intérêt des investisseurs.

// 4. INTÉGRATION DES CRITÈRES D'ANALYSE ESG

4.1. MÉTHODOLOGIE

Le reporting ESG comprend une évaluation quantitative des participations de Renaissance sur la base de la plateforme « esg2go » (www.esg2go.org) développée spécifiquement à cet effet pour les PME suisses en partenariat avec la Haute école de gestion Fribourg. Cette plateforme est développée sur la base des critères ISO 26000 responsabilité sociétale. Sa méthodologie bénéficie de références de premier plan dans le monde bancaire et peut être un vrai différentiateur à faire valoir auprès des clients, fournisseurs et employés des participations de Renaissance.

La plateforme définit une série de « Key Performance Indicators (KPI) » d'ESG afin d'obtenir un rating quantitatif des critères environnementaux (« E »), sociaux (« S ») et de gouvernance (« G ») pour chaque participation.

Cette plateforme remplit un triple objectif :

- mettre à disposition du Conseil de fondation un « outil » permettant une mesure quantitative des critères ESG dans chacune des participations;
- déterminer des mesures concrètes d'amélioration du bilan ESG des participations sur la base d'évaluations annuelles;
- communiquer aux investisseurs de manière transparente et compréhensible les progrès ESG réalisés au sein des portefeuilles.

4.2 BILAN ESG DES PARTICIPATIONS

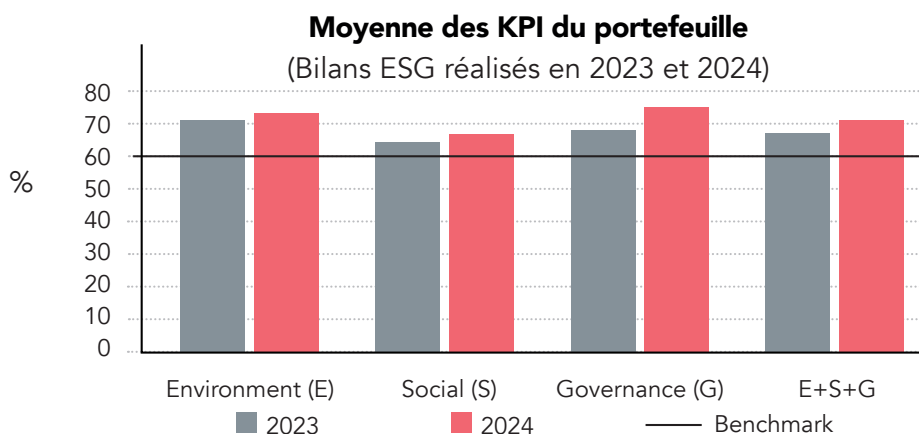
Comme chaque année, Renaissance a réalisé un bilan ESG de chacune de ses participations. Le graphique ci-dessous résume la moyenne des KPI par catégorie « E », « S » et « G » pour l'ensemble des participations.

Comme indiqué à la section « Méthodologie », le reporting ESG est basé sur la plateforme « esg2go » (www.esg2go.org), une norme de notation développée spécifiquement pour les PME suisses. Depuis la version prototype utilisée pour la première fois par Renaissance en 2019, la plateforme a évolué tant au niveau du détail des données que les PME doivent fournir que des exigences des KPI utilisés pour établir le rapport de durabilité.

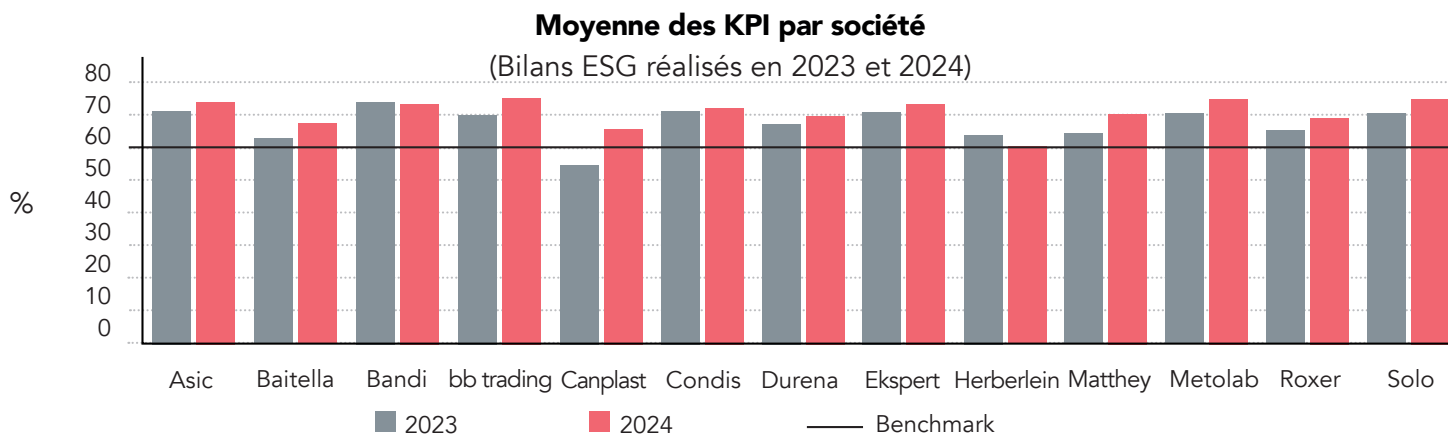
Le tableau ci-après, réalisé dans le cadre de l'analyse ESG 2024, montre l'évolution de la moyenne des KPI du portefeuille de Renaissance par rapport à l'analyse ESG 2023.

Le graphique reflète une tendance globale positive. La moyenne E+S+G se situe à 71%, soit 11% supérieure au benchmark de 60%.

Nous tenons à souligner l'amélioration significative des scores de Gouvernance (G), dont la moyenne est passée de 68% à 76%, soit 16% au-dessus du benchmark de 60%. Le score Social (S) s'est amélioré de 3%. En ce qui concerne le score Environnemental (E), il a augmenté de 1% après une progression notable l'année dernière, se situant désormais 12% au-dessus du benchmark.



Le deuxième graphique ci-dessous indique le bilan consolidé E+S+G pour chaque participation de Renaissance. Le graphique confirme la tendance positive du premier, soit une amélioration des bilans environnementaux (E), sociaux (S) et de gouvernance (G).



4.3. MESURES CONCRÈTES D'AMÉLIORATIONS ESG

L'amélioration globale des bilans ESG tel que révélée au paragraphe précédent est rendue possible grâce à un engagement actionnarial significatif de Renaissance à travers une détention majoritaire des participations et une représentation systématique du gestionnaire au sein de chaque participation. Ainsi, Renaissance dispose d'un double « levier » afin de s'assurer de la mise en place de sa politique ESG et des mesures d'améliorations au sein des participations. Comme indiqué ci-dessus, Renaissance établit annuellement un bilan ESG de chaque participation. Sur la base de ce bilan, des mesures d'amélioration ESG concrètes sont identifiées par le gestionnaire et discutées avec la Direction et le Conseil d'administration des participations afin de définir leur mise en place. Ces mesures font l'objet d'un suivi par le gestionnaire et sont présentées au Conseil de fondation de Renaissance.

Les exemples suivants illustrent les améliorations concrètes mises en place en terme d'ESG dans les PME investies par Renaissance grâce à la gestion active de ses participations :

ENVIRONNEMENT « E »

• Certification :

- la norme ISO 14001 qui définit les exigences d'un système de management environnemental a été mis en place chez bb trading. Dans ce cadre, bb trading poursuit sa réduction de consommation de papier et la conversion aux LED.
- en 2023, Canplast a reçu les résultats de l'audit énergétique PEIK, qui propose aux PME des mesures concrètes pour améliorer l'efficacité énergétique, accompagnées d'une estimation des coûts et des délais de retour sur investissement.

• **Electricité renouvelable** : depuis 2023, l'électricité consommée par Baitella est d'origine 100% renouvelable d'origine hydraulique suisse.

• **Panneaux solaires** : Condis a augmenté sa production d'énergie renouvelable de 320'000 kWh suite à la mise en service des panneaux solaires sur un bâtiment supplémentaire, ce qui représente une augmentation de 600% de sa part de consommation d'électricité provenant de sources renouvelables.

SOCIAL « S »

• **Ethique** : Bandi a entamé les démarches afin de rejoindre le « Responsible Jewellery Council » qui vise à instaurer la confiance, la transparence et la durabilité dans l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement de la bijouterie et de l'horlogerie, au bénéfice des consommateurs, des communautés et de l'environnement.

• Formation :

- Matthey Décolletages a employé 3 nouveaux stagiaires et a signé un contrat d'apprentissage pour un CFC de polymécanien.
- Metrolab a accueilli une nouvelle stagiaire.
- Canplast a augmenté de 10% les dépenses allouées à la formation continue au cours des trois dernières années. Deux formations sur POWER BI ont été mises en place pour permettre l'établissement de statistiques historiques plus précises. Les chauffeurs poids lourds ont bénéficié de formations continues sur des aspects spécifiques tels que les chantiers autoroutiers.



- **Diversité** : la diversité des âges des employés de Condis a évolué et se trouve bien au-dessus du « target » fixé à 80 avec une augmentation de 7% des employés âgés de plus de 45 ans.

GOVERNANCE « G »

- **Contrôle des risques** : Matthey Décolletage a finalisé la mise en place de son contrôle des risques en réalisant un stress test.
- **Code conduite** :
 - Roxer a implémenté un code de conduite.
 - Metrolab a implémenté un code de conduite, une privacy notice et un règlement d'entreprise.
 - Bb trading a mis en œuvre des lignes directrices anti-corruption.

// 5. BILANS CARBONE DES PARTICIPATIONS ET DU PORTEFEUILLE

5.1. MÉTHODOLOGIE

Consciente des enjeux liés à l'urgence climatique et en cohérence avec l'éthique de sa politique d'investissement, Renaissance accompagne les entreprises dans lesquelles elle a investi à réduire leur empreinte carbone. Renaissance a constaté les difficultés pour les PME suisses à mesurer leurs émissions de gaz à effet de serre (GES). Un manque d'expertise en la matière au sein des PME et de disponibilité des données nécessaires pour établir un bilan carbone sont les principaux obstacles identifiés. Forte de ce constat, Renaissance a mandaté le bureau maneco (www.maneco.ch) pour accompagner et soutenir ses participations dans le calcul de leurs émissions de GES. maneco est une société indépendante, basée à Genève et active depuis 1996 dans le domaine de l'environnement et du développement durable. maneco est spécialisée dans la réalisation de bilans carbone pour les entreprises.

LE « BILAN CO2 DE BASE » APPLIQUÉ PAR RENAISSANCE

Afin d'harmoniser les bilans carbone de ses investissements, Renaissance a défini un « Bilan CO2 de base » réalisé systématiquement pour chaque nouvelle participation.

Le Bilan CO2 de base défini par Renaissance comprend d'office les Scopes 1 et 2 et quelques éléments du Scope 3, à savoir les émissions liées aux déplacements des employés, privés et professionnels, et aux transports des marchandises.

Ci-après, un tableau montrant les postes d'émissions considérés par Renaissance dans son Bilan CO2 de base réalisé au sein de ses participations.



Postes d'émissions	Données	Scope
Chauffage	Chauffage fossile bâtiment	1
	Chauffage renouvelable bâtiment	
	Combustibles fossiles process	
	Combustibles d'origine organique process	
Electricité	Electricité bâtiment	2
	Electricité renouvelable bâtiment	
	Electricité process	
	Electricité renouvelable process	
Transport	Transports de personnes : Déplacements domicile-travail des employés	3
	Transports de personnes : Déplacements professionnels des employés	
	Transports de marchandises : Fret routier / aérien / ferroviaire / maritime	

Note : Les postes du scope 3 considèrent également les émissions indirectes des scopes 1 et 2 (phases amont et pertes sur réseau).

Le référentiel le plus connu et utilisé qui organise ces 3 périmètres est le « GHG Protocol Corporate Accounting and Reporting Standard ». maneco suit leur ligne directrice.

Ce Bilan CO2 de base peut être complété en incluant des paramètres complémentaires du Scope 3 dans le cas où ils représentent une contribution d'émission CO2 significative en comparaison du Bilan CO2 de base. La prise en compte de ces émissions supplémentaires appartenant au Scope 3 permet d'établir une mesure des gaz à effet de serre plus complète et pertinente, et de s'assurer que les mesures d'amélioration mises en place se focalisent sur les facteurs impactant le plus fortement la quantité d'émissions de GES, indépendamment de leur appartenance aux Scopes 1, 2 ou 3.

ET APRÈS, QUEL SUIVI ?

Après l'établissement d'un premier bilan CO2 au sein d'une participation, Renaissance évalue annuellement pour chacune des sociétés la pertinence de renouveler l'exercice et à quel intervalle.

Le premier bilan carbone aura permis d'identifier les principaux postes générateurs d'émissions indépendamment de leur appartenance aux Scopes 1, 2 ou 3. Dans certains cas, il peut être pertinent de réaliser une nouvelle analyse incluant des paramètres supplémentaires du Scope 3 afin d'affiner le bilan CO2 de base, d'augmenter sa précision et de permettre la mise en place de mesures de réduction ciblées. De plus, lorsqu'une société initie ou planifie des travaux d'amélioration, une nouvelle analyse peut être prévue pour quantifier les effets des mesures entreprises. Si le chiffre d'affaires d'une participation évolue de manière significative, il est également pertinent de renouveler le bilan carbone afin que les résultats continuent de refléter fidèlement la situation réelle de l'entreprise.

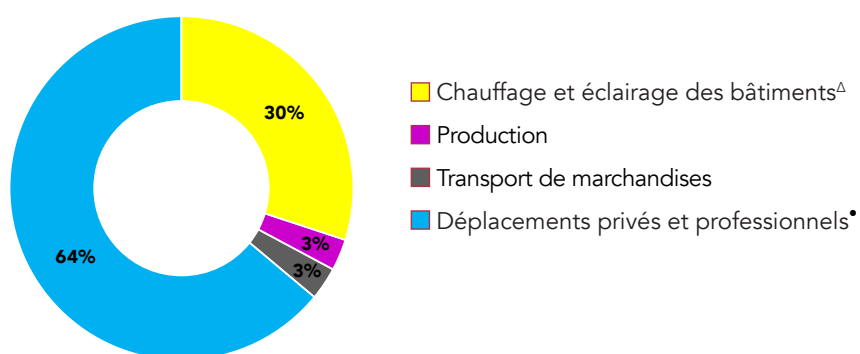
L'approche de Renaissance permet à ses PME en portefeuille non seulement de prendre conscience des risques environnementaux liés à leur activité respective, mais aussi de définir des pistes d'amélioration concrètes en vue d'atténuer les émissions de gaz à effet de serre.

5.2. BILANS CARBONE RÉALISÉS EN COURS D'EXERCICE

Les bilans carbone ci-après sont issus des trois dernières acquisitions effectuées par Evergreen en 2023.



LES ACTIVITÉS DE SOLO SWISS ONT ÉMIS 462 TONNES DE CO₂eq EN 2023



7 tonnes par employé



52 g / CHF de valeur ajoutée

^Δ Combustible (95%) et électricité (5%) pour le chauffage et l'éclairage des bâtiments

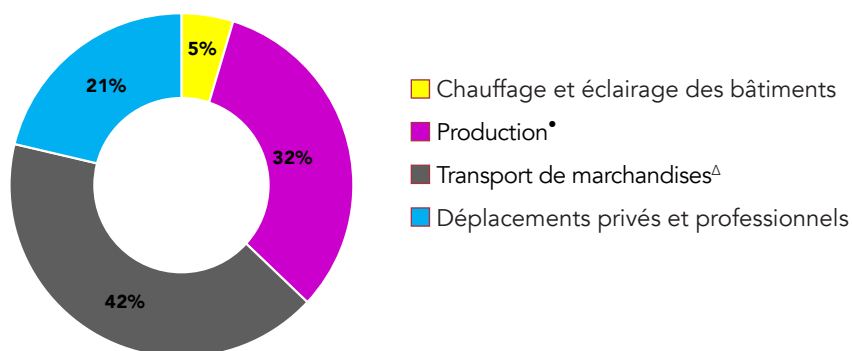
[•] Déplacements domicile-travail en voiture (74%), déplacements professionnels en voiture (14%) et en avion (13%)

Eléments mesurés :

Scopes 1 et 2	Complets selon la méthodologie décrite à la section 5.1.
Scope 3	<p>Transport des marchandises et déplacements privés et professionnels selon la méthodologie décrite à la section 5.1.</p> <p>Note : Les émissions liées à l'électricité sont calculées selon la méthode location-based, soit selon le mix électrique suisse de consommation.</p>



LES ACTIVITÉS DE HEBERLEIN ONT ÉMIS 782 TONNES DE CO₂eq EN 2023



11 tonnes par employé



49 g / CHF de valeur ajoutée

^Δ Fret principalement aérien

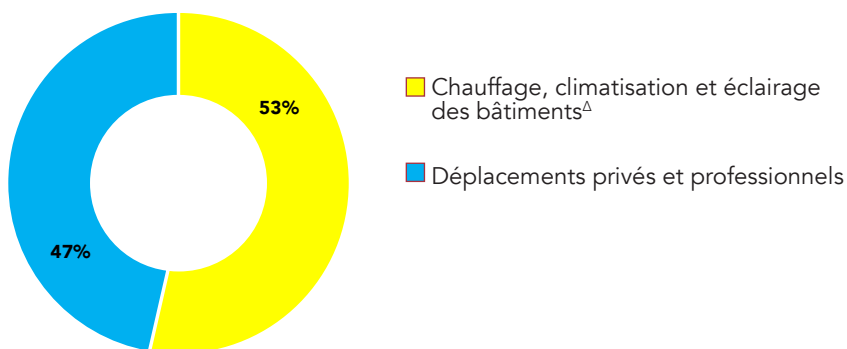
* Combustibles fossiles, électricité et gaz (R410A, R407C, R22, R32) liés aux procédés de fabrication

Eléments mesurés :

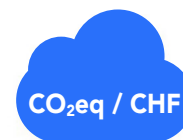
Scopes 1 et 2	Complets selon la méthodologie décrite à la section 5.1.
Scope 3	<p>Transport des marchandises et déplacements privés et professionnels selon la méthodologie décrite à la section 5.1.</p> <p>Note : Les émissions liées à l'électricité sont calculées selon la méthode location-based, soit selon le mix électrique suisse de consommation.</p>



LES ACTIVITÉS DE DURENA SWISS ONT ÉMIS 69 TONNES DE CO₂eq EN 2023



2 tonnes par employé



7 g / CHF de valeur ajoutée

^Δ Combustible (83%), liquide de refroidissement (15%) et électricité (2%) pour le chauffage, la climatisation et l'éclairage des bâtiments

Eléments mesurés :	
Scopes 1 et 2	Complets selon la méthodologie décrite à la section 5.1.
Scope 3	<p>Transport des marchandises et déplacements privés et professionnels selon la méthodologie décrite à la section 5.1.</p> <p>Note : Les émissions liées à l'électricité sont calculées selon la méthode location-based, soit selon le mix électrique suisse de consommation. Durena n'a pas de production ni de transport de marchandises.</p>

5.3. BILAN CARBONE CONSOLIDÉ DU PORTEFEUILLE

Dans sa norme de reporting sur les critères ESG, l'ASIP reprend notamment dans ses recommandations les « Swiss Climate Scores ». Lancés par le Conseil fédéral le 29 juin 2022, ils fournissent aux investisseurs des informations pertinentes et comparables.

Sur la base du modèle établi par l'AMAS et SSF pour le calcul des « Swiss Climate Scores », Renaissance, avec la collaboration de son mandataire maneco, bureau spécialisé dans la réalisation de bilans carbone pour les entreprises, a réalisé un calcul de l'intensité et de l'empreinte carbone du portefeuille d'Evergreen.

Le modèle mis à disposition pour le calcul des « Swiss Climate Scores » est en premier lieu destiné à être appliqué pour des entreprises cotées. Afin d'adapter le modèle au Private Equity, Renaissance a considéré les données suivantes pour réaliser les calculs du portefeuille Evergreen :

Donnée selon le modèle initial pour les entreprises cotées	Donnée utilisée par Renaissance pour le portefeuille Evergreen
« Current value of investment »	VNI de chaque participation
« Issuer's EVIC »	Valeur d'entreprise de chaque participation
« Issuer's Scope 1, 2 GHG emissions »	Selon bilan carbone réalisé
« Issuer's Scope 1, 2 and relevant Scope 3 GHG emissions »	« Bilan CO2 de base » de chaque participation comprenant Scopes 1 et 2 complets, plus Scope 3 limité au transport des personnes (domicile-travail des employés et déplacements professionnels) et au transport des marchandises. Note : les postes du scope 3 considèrent également les émissions indirectes des scopes 1 et 2 (phases amont et pertes sur réseau).
« Issuer's revenue »	Revenus de chaque participation

RÉSULTATS

Les résultats des bilans carbone consolidés pour le portefeuille d'Evergreen sont basés sur les bilans carbone effectués entre 2020 et 2023 pour chacune des sociétés du portefeuille Evergreen.

Lorsque le chiffre d'affaires d'une participation varie de plus de 20% entre l'année de réalisation du bilan carbone et l'année de calcul selon les « Swiss Climate Scores », les données financières utilisées sont celles de l'année de réalisation du bilan carbone. En 2023, cette situation s'applique à deux participations. Leur bilan carbone sera réévalué en 2025 afin de maintenir la précision des résultats globaux du portefeuille Evergreen.

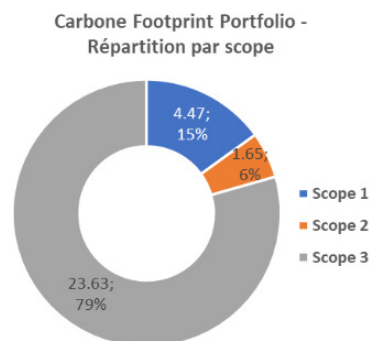
EMPREINTE CARBONE DU PORTEFEUILLE EVERGREEN

Empreinte carbone = tonnes de CO₂e / MCHF investi

	Calcul 2024 Empreinte carbone tonnes de CO ₂ e / CHFM investi
Scope 1	4.5
Scope 2	1.7
Scope 1 et 2	6.2
Scope 1, 2 et 3*	29.8

* transports de personnes (domicile-travail des employés et déplacements professionnels) + transports de marchandises

Les postes du scope 3 considèrent également les émissions indirectes des scopes 1 et 2 (phases amont et pertes sur réseau).



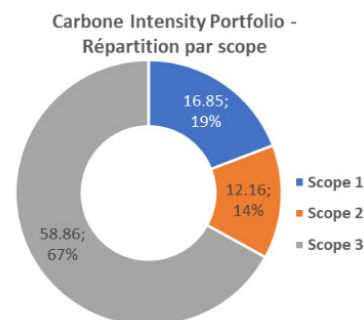
INTENSITÉ CARBONE DU PORTEFEUILLE EVERGREEN

Intensité carbone = tonnes de CO₂e / MCHF de revenu

	Calcul 2024 Intensité carbone tonnes de CO ₂ e / CHFM revenu
Scope 1	16.8
Scope 2	12.2
Scope 1 et 2	29.0
Scope 1, 2 et 3*	87.9

* transports de personnes (domicile-travail des employés et déplacements professionnels) + transports de marchandises

Les postes du scope 3 considèrent également les émissions indirectes des scopes 1 et 2 (phases amont et pertes sur réseau).



En application de la même méthodologie des «Swiss Climate Scores», nous avons également calculé la consommation électrique du portefeuille d'Evergreen en 2023 résumée dans le tableau ci-dessous :

Consommation d'électricité	6'717 MWh
Empreinte (« Footprint »)	15.71 MWh / MCHF investi
Intensité	111.09 MWh / MCHF de revenu

// 6. TÉMOIGNAGES

« FEMMES DANS L'INDUSTRIE », UN PROJET DE CONDIS SA POUR LA RECHERCHE D'ÉQUITÉ



Basée à Rossens dans le canton de Fribourg, Condis SA figure parmi les leaders mondiaux dans la production et le développement de produits et de solutions haute tension destinés aux infrastructures des réseaux électriques. En 2018, l'entreprise est revenue en mains suisses, ayant été rachetée par ses employés et la Fondation de placement Renaissance à un groupe industriel américain.

En matière d'ESG, l'aspect social tient une place importante au sein de Condis. Dans cette perspective, le projet interne « Femmes dans l'industrie », récemment lancé, soulève les défis auxquels les femmes sont confrontées en travaillant dans le domaine industriel. Cette initiative vise à améliorer les conditions de travail des femmes au sein de l'entreprise qui compte 24 femmes sur une centaine de collaborateurs au total, dont 8 sont actives en production et en logistique.

Le projet est mené depuis ses débuts par Vânia Gomes, Directrice des Ressources Humaines. Issue de la Haute école de gestion de Fribourg (HEG-FR), spécialisée en Ressources Humaines et depuis sept ans chez Condis, elle a partagé avec Renaissance les origines du projet et la manière avec laquelle il a été accueilli et implémenté dans l'entreprise.

Quelle est l'essence du projet « Femmes dans l'industrie » ?

Il est avant tout un pas vers l'ouverture d'esprit et vers l'audace dans le fait d'oser aborder les thématiques qui touchent les femmes dans leur vie et dans leur travail. Il aborde des sujets de sensibilisation comme par exemple la ménopause ou encore l'ergonomie des places de travail qui doit être adaptée aux femmes.

Quelles ont été les réactions des femmes mais aussi des hommes ?

Après de nombreuses interrogations et des réactions parfois vives, l'acceptation a vite été généralisée dans l'entreprise et les retours ont été positifs une fois que des actions concrètes aient été présentées aux équipes. Le comité de direction a également été d'un grand soutien. Les femmes ont toutes très rapidement été motivées à participer et nous avons également pu, dans un deuxième temps, ouvrir le dialogue avec les hommes qui ont tous salué cette initiative.

Quelle a été la première phase du projet et qu'en est-il ressorti ?

La première phase a été d'organiser des tables rondes avec toutes les femmes de l'entreprise pour que chacune puisse partager son ressenti en toute transparence, sans jugement et dans un climat sain et serein. L'objectif était également d'identifier les thématiques à aborder et les actions à mettre en place dans l'entreprise pour améliorer les conditions de travail des femmes. Il en est ressorti que quelle que soit la situation et la tranche d'âge dans laquelle la femme se trouve, l'entreprise a un rôle à jouer dans sa manière à les guider et à les accompagner en fonction de leur étape de vie. C'est là que l'on retrouve la notion d'équité.





L'équité est justement le pilier du projet, comment se traduit-elle ?

De manière générale, il y a une incompréhension entre les termes d'égalité et d'équité. En matière d'égalité, on pense tout de suite à l'égalité salariale, c'est une notion que tout le monde connaît. Quant à l'équité, le rôle de l'entreprise va bien au-delà : elle doit donner les moyens aux femmes de pouvoir accéder à cette équité, fournir des opportunités égales d'emploi, de promotion et de développement professionnel, en garantissant des conditions de travail justes et respectueuses pour tous les employés. En mettant en œuvre ces actions de sensibilisation, nous sommes dans cette recherche d'équité.

Quelles actions concrètes ont déjà été mises en place dans l'entreprise ?

Les premières actions ont été de sensibiliser les responsables de la production afin d'installer et d'acheter des équipements adaptés à la morphologie de la femme. Par exemple, en adaptant la hauteur des écrans ou en commandant des exosquelettes adaptés. La deuxième action a été d'équiper toutes les toilettes femmes avec des poubelles et des distributeurs de serviettes hygiéniques. L'aspect maternité a également été pris en considération, notamment le fait de communiquer ouvertement que toute mère a le droit de prolonger son congé maternité jusqu'aux 6 mois révolus de l'enfant à tous les niveaux hiérarchiques, que ses tâches et responsabilités sont dispatchées au sein de l'équipe durant son absence, que son travail est garanti à son retour et qu'elle bénéficie ensuite de temps et d'un espace si elle souhaite allaiter.

Quelles sont celles qui vont encore être déployées à l'avenir ?

Nous allons prochainement mettre en place un atelier thématique sur la ménopause car c'est une période de vie qui peut affecter considérablement le bien-être de la femme. Également ouvert aux hommes, cet atelier sera animé par Dr. Joëlle Zingraff, Co-CEO et Fondatrice de The Women Circle. Nous prévoyons aussi d'organiser des ateliers sur le thème du leadership au féminin en partenariat avec la Women's Leadership Academy. De nouvelles tables rondes seront ensuite organisées pour identifier d'autres éventuels sujets.

Quels sont les premiers résultats concrets de cette initiative ?

Le premier résultat est l'ouverture d'esprit qui est pour moi l'élément le plus important et le plus bénéfique. Aujourd'hui, l'ouverture du management est totale, ils sont tous engagés et source de propositions. Il n'y a pas de miracle, pour qu'un tel projet soit mené à bien, il faut que le management soit un solide appui.

Quelle est l'importance de l'ESG chez Condis ?

Depuis une dizaine d'années, nous nous sommes engagés dans un effort significatif pour diminuer notre consommation d'énergie et notre empreinte carbone. Nous avons déjà mis en place plusieurs initiatives, notamment en formant tous nos employés aux pratiques de gestion des déchets et de recyclage, en adhérant à une charte de sécurité, en réalisant une étude sur l'exposition des travailleurs aux produits chimiques, et en participant à diverses activités de bénévolat et de philanthropie. Faire de la durabilité une partie intégrante de la stratégie de l'entreprise est un objectif prioritaire pour cette année. Nous allons prochainement diffuser un questionnaire à l'interne et à l'externe auprès de différentes parties prenantes, à propos des trois piliers ESG. Nous définirons ensuite des objectifs à long-terme et des plans d'actions pour chacun des thèmes. Notre objectif est d'avoir une stratégie durabilité avec un plan d'actions concret.



En matière de ESG, a-t-on tendance à favoriser l'Environnement et la Gouvernance au détriment de l'aspect Social ?

En effet, lorsque l'on parle de durabilité, on pense avant tout à l'environnement. Lorsque l'on aborde l'aspect social que l'on oublie souvent, on pense d'abord à l'emploi et la création de places de travail, la sécurité de l'emploi, mais il y a bien d'autres aspects comme le bien-être des collaborateurs, l'inclusion, l'équité et la diversité. C'est là que le projet « Femmes dans l'industrie » résonne.

Est-ce plus difficile pour une femme de développer son leadership dans le secteur de l'industrie ?

Il faut avoir confiance en soi lorsque l'on évolue dans un milieu masculin, et oser s'affirmer. Les femmes doivent se dire qu'elles sont légitimes à leur place, car si elles ont été choisies pour ce poste c'est qu'elles ont les compétences nécessaires.

Comme nous l'avons déjà évoqué, nous nous apprêtons à mettre en place des ateliers centrés sur le leadership féminin. Ces sessions couvriront des sujets importants tels que la prise de parole, l'art de poser ses limites pour maintenir un équilibre entre vie professionnelle et personnelle, ainsi que les stratégies pour s'affirmer et prendre sa place lorsqu'on navigue dans un monde masculin.

Ce type de programme peut-il encourager des femmes à rejoindre les équipes de Condis ? Est-ce un atout pour votre marque employeur afin d'attirer de nouveaux talents ?

Oui, ce projet peut clairement avoir un impact positif sur notre marque employeur. C'est un atout que nous mettrons, par exemple, en avant lors des salons de recrutement pour attirer plus de femmes aux postes d'ingénierie, car à ce jour, nous n'avons qu'une ingénieure femme au sein de l'entreprise. Nous envisageons également d'améliorer la rédaction de nos offres d'emploi pour qu'elles soient davantage adaptées aux deux sexes.



LES COMPOSANTS HEBERLEIN RÉDUISENT LA CONSOMMATION D'AIR DANS L'INDUSTRIE TEXTILE DU MONDE ENTIER



Reprise l'année dernière par la Fondation de placement Renaissance, et désormais entièrement en mains suisses, l'entreprise industrielle saint-galloise permet de réaliser des économies d'air significatives dans les entreprises textiles grâce à des produits innovants.

L'entreprise Heberlein, fondée en 1835 et basée à Wattwil dans le canton de Saint-Gall, fêtera bientôt ses 190 ans d'existence. 73 collaborateurs développent, produisent et distribuent des composants

clés pour les machines de production textile et réalisent plus de 90% de leur chiffre d'affaires à l'étranger. Depuis des décennies, Heberlein mène avec succès la norme industrielle mondiale.



Alors que les normes ESG ne sont pas encore de première priorité sur le principal marché de vente d'Heberlein, la Chine, les clients européens portent une attention particulière au thème de l'énergie. Le site de production de Wattwil fait l'objet d'améliorations constantes en matière de protection de l'environnement. Michael Ambühl, responsable du Facility Management et chef de projet, explique et commente les défis à relever.

Quelle est l'importance des normes ESG chez Heberlein ?

Dans notre secteur, la réduction de la consommation d'énergie est un enjeu majeur. La fabrication et la distribution de nos produits requièrent une quantité significative d'énergie, ce qui laisse entrevoir un potentiel de réduction sur notre site, tant au niveau de la production que de la logistique. Cependant, le plus grand potentiel d'économie réside, à mon avis, chez nos clients grâce à l'utilisation de nos produits optimisés sur le plan énergétique.

Pouvez-vous chiffrer le potentiel d'épargne d'énergie ?

Nos buses à turbulence d'air utilisent l'énergie provenant de l'air comprimé. Nos clients génèrent cet air comprimé à l'aide de compresseurs fonctionnant à l'électricité. Comparée à une ancienne buse, la nouvelle APe142 consomme 15 % d'air comprimé en moins, réduisant ainsi proportionnellement la consommation d'électricité. A la plus grande satisfaction des clients : par exemple une entreprise de texturation italienne réalise ainsi des économies de 120 dollars par jour pour une machine de 288 positions. Il va de soi que ces économies sont possibles sans compromettre la qualité.

Quelles mesures concrètes avez-vous prises pour le site de production de Wattwil ?

Sur le site de Wattwil, nous avons remplacé l'ancien système de chauffage au gaz par un raccordement au chauffage urbain alimenté par des copeaux de bois. Les systèmes énergétiques intelligents permettent également de réduire considérablement la charge de travail : l'air comprimé ou la chaleur ne sont produits, dans la mesure du possible, que dans la quantité et la qualité nécessaires. Comme une température constante est essentielle à la qualité, nous évacuons la chaleur de la production par des systèmes d'aération, qui ne fonctionnent que lorsque cela est nécessaire. La chaleur générée par les quelque 40 machines de production ainsi que par la fourniture d'air comprimé est réutilisée via des échangeurs de chaleur. Grâce



à des idées innovantes et à des investissements judicieux, nous économisons chaque année une quantité significative d'électricité et d'énergie fossile pour l'approvisionnement en chaleur. Cela s'avère rentable, car un quart de notre consommation d'énergie est consacré à l'approvisionnement en chaleur.

Avez-vous d'autres projets dans ce sens ?

L'achat d'une deuxième installation photovoltaïque est actuellement à l'étude. Sa construction améliorerait notre bilan énergétique. Plus précisément, la dernière installation photovoltaïque nous a coûté près de 150 000 francs, et une nouvelle installation entraînerait des coûts similaires.

Quelles conclusions en tirez-vous ?

Avec une deuxième installation photovoltaïque, Heberlein pourrait produire près de la moitié de l'énergie qu'elle consomme. Ce qui est remarquable chez Heberlein, ce ne sont pas seulement ses efforts pour économiser l'énergie dans ses bâtiments de Saint-Gall, mais aussi sa recherche constante de solutions énergétiquement efficaces pour ses clients du monde entier. Cette vision à long terme garantit le succès durable de l'entreprise.



EPFL Innovation Park
Bâtiment C
CH-1015 Lausanne

+41 (0)58 201 17 81
sd@renaissance.swiss
www.renaissance.swiss

